

# BSc en médecine humaine

Faculté des sciences de l'Université de Neuchâtel

---

## Une science, une pratique et un art

La médecine humaine vise à comprendre l'organisation et les fonctions biologiques de l'être humain, ainsi que leurs dérèglements. Elle cherche à préserver la santé et le cas échéant à traiter les blessures et les maladies en établissant un diagnostic puis en prescrivant un traitement. La relation entre patient-e et médecin est primordiale alors que des aspects culturels, éthiques, sociaux, psychologiques, économiques jouent un rôle important dans l'application raisonnée et efficiente de la médecine humaine.

A l'interface entre êtres humains, savoirs, techniques et sociétés, la médecine humaine est un domaine aussi passionnant que riche.

## Responsable du cursus

Prof. Gregory Roeder  
Gregory.Roeder@unine.ch

## Renseignements

Secrétariat de la Faculté des sciences  
Secretariat.sciences@unine.ch  
+41 32 718 21 00

## Version

Plan d'études du 06 mai 2024  
En vigueur depuis l'année académique  
2024-2025

## Structure générale de la formation :

Seule la première année du Bachelor of Science en médecine humaine (BMed-1) est donnée à l'Université de Neuchâtel. Les étudiant-e-s qui valident cette dernière et sont retenu-e-s dans le cadre du concours en fin d'année poursuivront leurs études à l'Université de Lausanne ou à l'Université de Genève. Le BMed-1 est divisé en 5 blocs d'enseignements. Chacun fait l'objet d'une évaluation écrite au terme du semestre d'enseignement.

1 <sup>ère</sup> année		suite
<b>Semestre 1</b>	<b>Semestre 2</b>	à l'UNIL ou à l'UNIGE
Bloc d'enseignements 1 (chimie et physique)	Bloc d'enseignements 3 (physiologie, histologie et génétique)	
Bloc d'enseignements 2 (biologie propédeutique)	Bloc d'enseignements 4 (anatomie, cas de liaison, radiophysique et parasitologie)	
	Bloc d'enseignements 5 (médecine, société et santé publique)	
<b>29 ECTS</b>	<b>31 ECTS</b>	

## 1<sup>ère</sup> année

Modules/enseignements	Périodes hebdo.	Semestre	ECTS	Enseignant-e-s responsables	Evaluation
<b>Bloc d'enseignements 1</b>			<b>15</b>		
Chimie propédeutique (+exe)	2 (+1)	A	4	Prof. L. Thomas Arrigo	
Chimie organique I (+exe)	2 (+1)	A	4	Prof. B. Therrien	
TP de chimie (médecine)	5 dj	A	1	Prof. L. Thomas Arrigo	Écrit, 4 heures
Physique générale I (+exe)	2 (+1)	A	4	Prof. T. Südmeyer	
TP Physique générale	7 dj	A	2	Prof. T. Südmeyer	
<b>Bloc d'enseignements 2</b>			<b>14</b>		
Des molécules aux cellules	4	A	6	Profs. J. Vermeer et F. Kessler	
TP Biochimie propédeutique	4 dj	A	2	Prof. J. Vermeer	Écrit, 4 heures
Développement des organismes	2	A	3	Profs. G. Roeder et F. Kessler	
Introduction à la statistique (+exe)	1 (+1)	A	3	Prof. M. Zuber	
<b>Bloc d'enseignements 3</b>			<b>11</b>		
Physiologie générale	3	P	4	Dr. A. Prévot	
Histologie	2	P	3	Dr F. Girard	Écrit, 3 heures
Génétique médicale	2	P	3	Prof. G. Roeder	
TP médecine	3 dj	P	1	Prof. G. Roeder	
<b>Bloc d'enseignements 4</b>			<b>10</b>		
Anatomie humaine	1	A et P	3	Dr V. Della Santa	
Cas de liaison	7 dj	P	3	Profs. J-M. Fellrath et J. Donzé, Dr C. Pellaton	Écrit, 3 heures
Radiophysique médicale	3 dj	P	1	Dr P. Weber	
Pathogènes et parasites	2	P	3	Prof. J. Koella	

## 1<sup>ère</sup> année (suite)

Modules/enseignements	Périodes hebdo.	Semestre	ECTS	Enseignant-e-s responsables	Evaluation
<b>Bloc d'enseignements 5</b>			<b>10</b>		
Introduction au MICS	cb	P	1	Profs. G. Roeder et D. Kraus, Drs C. Marin, C-F. Robert et S. Keller	
Médecine psychosociale	cb	P	1	Dr C. Marin	
Droit de la santé	cb	P	2	Prof. D. Kraus	
Psychologie médicale et sécurité des patients	cb	P	2	Dr. S. Keller	
Epidémiologie, santé publique et système de santé suisse	cb	P	2	Drs C.-F. Robert et T. Vogel	Écrit, 4 heures
Séminaires thématiques: • «IA et médecine» • «Début et fin de la vie» • «Sexe et genre en médecine»	cb	P	1	Profs. G. Roeder, D. Kraus et intervenant-e-s	
APP pour médecins	3dj	P	1	Prof. G. Roeder et intervenant-e-s	
<b>Total ECTS 1<sup>ère</sup> année</b>			<b>60</b>		

## Informations complémentaires

### Examens et Règlement

- L'inscription au cursus du BMed1 vaut inscription à l'ensemble des cours et évaluations prévus par le plan d'études.
- Pour toute précision réglementaire, veuillez consulter le Règlement d'études et d'examens de la 1<sup>ère</sup> année du Bachelor of Medicine.

### Abbréviations et notes

- TP** = travaux pratiques  
**EXE** = exercices  
**cb** = cours bloc  
**dj** = demi-jours  
**N.N.** = enseignant-e-s à désigner  
**A** = semestre d'automne  
**P** = semestre de printemps

## Acquis de formation

---

**Au terme de la première année de la formation, l'étudiant-e sera capable de:**

**Connaissances et compréhension:**

- Démontrer des connaissances étendues et des compétences appliquées à la pratique de la médecine.
- Reconnaître les processus physiques, chimiques, et biologiques impliqués dans le fonctionnement des cellules, des tissus, des organes, des systèmes vitaux et de l'organisme humain dans son ensemble.

**Application des connaissances et de la compréhension:**

- Déterminer les décisions cliniques appropriées pour un problème de santé donné, en fonction du domaine d'expertises et de compétences.
- Contrôler si une décision médicale et les actions associées correspondent aux standards de qualité requis.
- Vérifier qu'une décision médicale, ainsi que les actions associées, aboutissent aux effets désirés.
- Faire preuve d'éthique dans sa pratique en suivant des standards de comportement exigeants et la législation, tout en préservant sa propre santé.

**Capacité de former des jugements:**

- Interpréter de façon critique les informations médicales en lien avec un problème de santé.
- Evaluer un cas médical sur la base d'indicateurs reconnus.
- Décider des soins préventifs et curatifs, éthiques et économiques, sur la base des standards en vigueur.

**Savoir-faire en termes de communication:**

- Etablir un contact effectif avec les patient-e-s, leurs proches ainsi que l'ensemble des personnes constitutives du système de santé.
- Transmettre le message médical de manière exacte, succincte et adaptée à l'audience visée.
- Incarner un rôle d'avocat de la santé en promouvant des soins de qualité.
- Coordonner les prestations de santé, via ses activités de clinicien-ne, d'administrateur/trice, d'apprenant-e (formation continue) et d'enseignant-e

**Capacités d'apprentissage en autonomie :**

- Anticiper la limite à laquelle une supervision dans l'activité professionnelle est requise.
- Développer les synergies nécessaires avec les personnes et ressources idoines pour atteindre les objectifs visés.
- Stimuler le travail en équipe, l'interdisciplinarité et l'inter-professionnalité, via des échanges effectifs.
- Expérimenter la prise d'initiative pour contribuer à l'amélioration durable des soins, du niveau de l'individu jusqu'à celui du système de santé global.